

ASL La joie de vivre

Hyères, le 28 juillet 2018

3 Allée Fernand Raynaud

83400 - HYÈRES

LOTI INFO N° 13bis

Madame, Monsieur,

Le premier semestre s'achevant nous effectuons un point sur les actions réalisées durant cette période.

Travaux.

Les murets de protection des talus de l'allée Fernandel et du Bd de la Joie de vivre/allée Rellys sont achevés.

L'alimentation des luminaires (Bourvil Sardou) a été rétablie suite à la rupture du câble.

Deux candélabres seront remplacés par la société CITELUM, le devis a été signé.

Débroussaillage.

L'ONF est intervenu sur notre parcelle de 17 000 m² pour procéder au débroussaillage, à la coupe des arbres morts et à l'élagage à hauteur de 2,5 m.

La société If-paysage est intervenue lors de l'épisode neigeux pour procéder à l'élagage des branches cassées et à l'abattage d'un pin qui menaçait la maison de M. JP Reynaud.

Cette année nous avons fait procéder au débroussaillage de notre périmètre interne, et en plus, compte tenu des risques d'incendie au débroussaillage sur les 50 m des parcelles qui jouxtent notre lotissement. À savoir : CV 199, CS 0001 CS 227. Les précédentes interventions sur ces parcelles furent réalisées : par l'ONF en 2014 et par If-Paysage en 2016.

Le devis pour l'abattage de plusieurs pins situés en bordure de talus de l'allée Francis Blanche sera mis au budget prévisionnel de l'AG du 07 décembre et soumis à vote

Une repasse des bords de routes sera effectuée à la fin de l'été.

Une taille des arbustes en bord de route a été réalisée le 10 Octobre. Nous ferons réaliser une opération de propreté avant les fêtes de fin d'année.

Fibre optique.

Nous avons signé la convention avec SFR en vue de l'alimentation en fibre optique du lotissement. Voir le site de la mairie pour plus d'information sur le déploiement.

ERT le sous-traitant de SFR a pris contact avec nous. M. Bezy (ERT) nous informe que des dossiers sont en cours de traitement par SFR

Coopération et famille

Notre réponse à la requête de Maître Gaulmin n'a pas fait l'objet de contestations ; ce dernier ne nous ayant pas adressé de nouveau courrier

Statuts

Les statuts modifiés de l'ASL ont été déposés en préfecture de Toulon et enregistrés en date du 26 mars 2018.

Sécurité. Compte rendu de Michel Chautard chargé du dossier pour l'ASL.

Comme vous le savez, nous avons été victimes d'une vague de cambriolages dans le deuxième semestre 2017.

Pour cela avec difficulté et insistance Jacques Frigière et moi-même, avons fini par rencontrer notre Maire.

Celui-ci étant responsable de la sécurité de ses concitoyens.

Lors de ce rendez-vous il nous proposa pour nous sécuriser, de mettre en place l'organisation légale des voisins vigilants.

Malgré une relance en avril dernier par lettre recommandée, nous sommes fin juillet 2018 toujours dans l'attente de sa réponse.

Nous pouvons peut-être donc considérer que l'engagement de notre Maire en est resté au stade de la promesse.

Afin de vivre dans la tranquillité, lors de la diffusion de l'ordre du jour de notre AG, je me permettrai de vous faire des suggestions dans une approche plus sécuritaire qui seront discutées en AG.

Canalisations eaux usées

Des travaux de réfection des canalisations des eaux usées sont à engager sur la canalisation qui récupère les eaux des colotis suivants : MM ... et sur la canalisation qui récupère les eaux des colotis suivants : MM Devis de Broccardo 6100 euros TTC.

Les noms des colotis ne sont pas cités pour protéger la confidentialité des données personnelles

Candélabres

Quatre candélabres ont été changés le 12 octobre par CITELUM. Devis pour deux candélabres 690 euros HT

Koenig sortie de l'ASL

Nous avons eu une réunion en mai avec CAPIMMO qui gère l'immeuble KOENIG au sujet de leur sortie de L'ASL. Nous avons relancé CAPIMMO par courriel début juin et fin juillet par lettre recommandée afin qu'il nous fasse connaître l'avancement du dossier. Il s'avère selon une première réponse que CAPIMMO découvre que l'instruction de ce dossier se révèle plus complexe que prévu.

Une rencontre entre Maître Agosta, R.Doumas et A. Martin a permis d'identifier la procédure à mettre en place pour autoriser la sortie de Koenig de l'ASL.

Ci-dessous résumé du courrier envoyé par Maître Agosta à CAPIMMO

En page 1 : rappel que tout nouveau propriétaire est obligatoirement membre de plein droit de l'ASL. Il ne peut s'y soustraire.

En page 2 : pour sortir d'une ASL (terme utilisé distraction) il faut que cela soit prévu dans les statuts. Ce n'est pas le cas concernant notre ASL.

Ce qui implique :

Pour autoriser Koenig à sortir de l'ASL, il nous faut au préalable **modifier nos statuts**.

Pour ce faire, lors d'une AG il nous faut obtenir **un vote favorable au 2/3** des présents représentés ou non détenant ensemble les 2/3 au moins des voix en application de l'article 11. Vote qui nous autorise à modifier nos statuts en précisant bien les modalités de distraction (décrites en p 3).

Ensuite, il nous faut **publier nos statuts modifiés** en préfecture.

Quand les nouveaux statuts seront publiés, nous devons **convoquer une AGE** pour voter la demande de retrait (majorité des 2/3).

Ensuite il faut :

- Faire **inscrire devant notaire** le nouveau périmètre et **solliciter un géomètre**.
- **Republier en préfecture le nouveau périmètre** de l'ASL.

Tous les **frais sont à la charge du demandeur** : publication des statuts, notaire, géomètre.

Divers

Durant l'été nous invitons les propriétaires qui louent leur villa à préciser aux locataires les règles à respecter au sein du lotissement :

- Pas de stationnement sur les trottoirs du fait des servitudes qui sont enterrées (tél. éclairage).
- Poubelles : jours de sortie, les poubelles ne doivent pas rester en bordure de route après enlèvement des ordures,
- bruit de voisinage.

Communication par internet.

Merci de nous signaler tout changement d'adresse de vos courriels.

Cotisations.

Au 30 juin, la totalité des cotisations n'a pas été recouvrée. Une première relance par courriel a été effectuée fin juin puis une seconde par courriel fin juillet auprès des intéressés. Le paiement par virement est préférable au dépôt de chèque. M. Gérard Rouzier a communiqué par internet le RIB de notre banque.

Un courrier avec AR a été envoyé à : M. Mme, MM

*Les noms des colotis ne sont pas cités pour protéger
la confidentialité des données personnelles*

Assemblée Générale.

La date a été arrêtée en accord avec la Mairie

L'AG se tiendra Espace Vilette le 7 décembre 2018 de 18 heures à 21 heures.

Le départ de Mme Haristoy Antonia du lotissement nécessitera de procéder à un vote pour l'élection d'une personne du lotissement au poste de secrétaire.

Bien cordialement.

Pour les membres du bureau de l'ASL

Le Président

Alain Martin.